

# Oral de titularisation – CRPE 2020

Jury composé de **deux personnes** :

- Un membre de l'inspection,
- Un membre issu du corps des professeurs des écoles.

L'oral peut potentiellement se faire à distance mais on ne sait pas encore pour quelles conditions, quel type de demande.

Entretien en **deux parties** :

- Présentation d'une situation professionnelle vécue : 10 minutes,
- Echange avec le jury : 20 minutes.

Pour la présentation de la situation professionnelle, nous sommes évalués sur :

- La forme : respect du temps, attitude, clarté (compétences communicationnelles),
- La qualité de l'analyse de la situation professionnelle présentée (vécue pendant l'année),
- La pertinence des choix par rapport aux obligations professionnelles et au référentiel de compétences.

Quelle situation présenter ?

- Une situation professionnelle vécue pendant l'année : séquence ou séance ou évènement, qui met en avant des qualités pédagogiques, didactiques et de gestion de classe.
- Indiquer les ressources mobilisées pour mettre en place cette situation : compétences / connaissances acquises pendant la formation à l'INSPE / réflexion personnelle / conseils de nos tuteurs ou de notre hiérarchie / faire du lien avec le référentiel du PE / faire le lien avec les programmes, les compétences travaillées et les objectifs visés pour les élèves etc.  
→ Ex : travail en groupe / seul, quelles variables utilisées ...
- Finir par étayer sur **l'apport** de cette expérience pour notre pratique professionnelle (pour montrer qu'on a conscience que chaque situation qu'on vit en classe nous sert pour la suite de notre carrière).
- Il est possible de présenter une situation qui n'a pas fonctionné en montrant comment faire pour que ça se passe mieux la prochaine fois (c'est même peut-être mieux pour montrer qu'on a su trouver des solutions de remédiations grâce à ce qui a été appris à l'Inspe ou apporté par les tuteurs etc).

**Connaître référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation / obligations professionnelles du PE (droits et devoirs) !**

Pour l'entretien, nous sommes évalués sur :

- Connaissances des éléments réglementaires et institutionnels,
- Compétences relationnelles, de communication et d'animation (transmission, implication, coopération dans la communauté éducative) : ils regardent comment on s'insère dans le collectif de l'école,

@maitresse.jero

- Compétences professionnelles : maîtrise des contenus disciplinaires et de leur didactique (ex : séance d'histoire - on peut avoir des questions précises sur un contenu disciplinaire lié à la séance ou sur un côté didactique de cette séance).

Après l'entretien : la commission donne un avis au jury académique de titularisation compétent.

Possible qu'il se passe en visio.

*Dates : En Savoie, pendant les mercredis du mois de mai (fort probable que ça soit le cas pour tous les autres départements de l'académie de Grenoble).*

Est-ce qu'on peut partager un support ? Ils ne savent pas mais si on peut, penser à partager fiche de préparation de la séance, fiche pour élève, photos de la séance etc.

[https://74.snuipp.fr/IMG/pdf/bo\\_entretien\\_professionnel\\_pes.pdf](https://74.snuipp.fr/IMG/pdf/bo_entretien_professionnel_pes.pdf)

[https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=J3uwbpwAD3k&fbclid=IwAR3\\_y9l4p1l8wP8iqOZ5TtpNp1kJ4T-Y96eBSopu1JloHoE7AxYXcxfkD0&ab\\_channel=ObjectifCRPE](https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=J3uwbpwAD3k&fbclid=IwAR3_y9l4p1l8wP8iqOZ5TtpNp1kJ4T-Y96eBSopu1JloHoE7AxYXcxfkD0&ab_channel=ObjectifCRPE)

<https://74.snuipp.fr/spip.php?article7200>